

Arrêté n° 2026-1192 portant nomination des membres d'un jury (année universitaire 2025-2026)

Licence 2ème année Droit parcours Togo (EDS-IED)

La Présidente de l'université,

- Vu** le code de l'éducation, notamment l'article L. 712-2 ;
- Vu** l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- Vu** l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
- Vu** l'arrêté du 13 mars 2025 accréditant l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne en vue de la délivrance de diplômes nationaux ;
- Vu** les statuts de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;
- Vu** la délibération du conseil d'administration du 24 avril 2025 portant proclamation des résultats de l'élection de Christine Neau-Leduc à la présidence de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;

ARRÊTE

Sont nommés membres du jury de la formation mentionnée en objet au titre de l'année universitaire 2025-2026 :

- M. Yann-Arzel Durelle Marc (président du jury)
- M. Thomas Giry
- M. Augustin Tchameni
- M. Christophe Descaudin
- Mme Vanessa Musette
- Mme Audrey Irastorza
- M. Mathias Houssin
- Mme Marie Hemery
- Mme Stephanie Amar-Flood
- M. Alexandre Pierrot
- M. Francis Habouzit
- M. Christophe Pierucci

- M. Aram Mardirossian

Fait à Paris, le 27/03/2026

Christine Neau-Leduc
Présidente de l'université

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Paris dans un délai de deux mois à compter de sa publication.